



INSTITUT  
NATIONAL  
DE SECOURISME

**+ FORT**  
AVEC L'INSTITUT



*Certification pour  
patrouilleur de ski*

**L'Express  
Tremblant**

**Automne 2021**

## LA FORMATION EXPRESS

L'Institut est le formateur officiel de Station Mont-Tremblant.

La formation *Express Tremblant* tient compte des particularités de cette station et utilise les codes-radio spécifiques à sa patrouille.

L'enseignement en classe est orienté sur des pratiques intensives où une partie théorique doit être faite à domicile.

## OÙ, QUAND ET COMMENT?

Les formations sont prodiguées à Mirabel.

En 3 fins de semaines cet automne, selon des dates à venir.

Normalement, l'horaire est le suivant : les samedis et dimanche de 8h00 à 17h00

En groupe restreint et en pratiquant de façon dynamique.

Contactez-nous pour planifier votre horaire de formation !



## CONTACT

I.N.S.Q.  
606 Cathcart, bureau 735  
Montréal (Québec)  
H3B 1K9

514-666-INSQ (4677)

Pour informations, contactez  
Philippe Rivest à  
[privest@patrouilledeski.ca](mailto:privest@patrouilledeski.ca) ou  
consultez :

[www.patrouilledeski.ca](http://www.patrouilledeski.ca)

## CRITÈRES D'ADMISSION

- Avoir 18 ans
- Être bilingue
- Réussir la formation de premiers soins prodiguée en 3 fins de semaine.
- Réussir le test de glisse qui aura lieu au Mont Tremblant.
- Être disponible pour la formation maison en décembre, qui aura lieu à Station Mont Tremblant.

Pour informations additionnelles,  
Contactez Bruno Vanasse à l'adresse:  
[bvanasse@tremblant.ca](mailto:bvanasse@tremblant.ca)

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

Le nombre d'inscriptions pour l'automne est limité et offert seulement sur la base du 1<sup>er</sup> arrivé, premier servi.

Certification, 365\$ taxes incluses  
Recertification, 217\$ taxes incluses

En prime, vous profitez des meilleurs avantages que permet l'association de nos mille patrouilleurs et stations.

L'attestation est décernée sur réussite des évaluations pratiques et théoriques conformément aux exigences du Ministère de l'éducation.

Le candidat est responsable d'effectuer les démarches d'embauche auprès de la station où il désire patrouiller.



INSTITUT  
NATIONAL  
DE SECOURISME

Bonjour,

Pour être patrouilleur au Mont Tremblant vous devez ;

- Avoir 18 ans
- Détenir une certification de secourisme en milieu alpin accréditée par un organisme reconnu :  
INSQ --- <http://www.patrouilledeski.ca/formation-patrouilleur-de-ski/>  
OPCS--- <http://www.opcslaurentienne.com/>
- Réussir le test de glisse qui aura lieu au Mont Tremblant le 8 décembre 2019
- Être bilingue

LE CONTRAT :

- Suivre la formation maison obligatoire de 4 jours : 14-15 décembre et 21-22 décembre 2019
- Patrouiller 18 jours selon un calendrier préétabli de +/- 60 possibilités (La formation maison fait partie des 18 jours)
- 9 jours avant mi-février, 9 après mi-février
- Horaire : 8h00 à 17h00
- Travail d'équipe, attitude positive
- Aptitude en service à la clientèle

LES AVANTAGES :

- Passe de ski individuelle, sans restrictions
- Repas du midi lors des journées de patrouille
- Uniforme fourni
- 10 % de rabais dans les boutiques de Station Mont-Tremblant
- 2 mises au point
- Casier au pied des pentes
- Passe de ski pour conjoint/conjointe, sans restriction, dès la 3ème saison
- Passe de ski familiale, sans restriction, dès la 4ème saison

Dans le but de répondre à toutes vos questions, nous procéderons à une **entrevue téléphonique**, qui est obligatoire à votre inscription au test de glisse du 8 décembre.

**Veillez donc nous laisser vos coordonnées et nous vous contacterons au mois d'octobre 2019 :**

**Bruno Vanasse** [bvanasse@tremblant.ca](mailto:bvanasse@tremblant.ca) 819-681-3000 ext ; 36587

---

Aussi, si le poste de Patrouilleur ne vous convient pas, nous recherchons des candidats pour joindre l'équipe de Prévention.

Pour faire partie de l'équipe de Prévention au Mont Tremblant, vous devez:

- Avoir 18 ans
- Réussir le test de glisse qui aura lieu au Mont Tremblant le 8 décembre
- Être bilingue

### APERÇU DES CONDITIONS AU MONT-TREMBLANT

Les conditions d'admission peuvent varier d'une station à une autre.

Les présentes conditions nous sont transmises directement par Station Mont-Tremblant.

LE CONTRAT :

- Suivre la formation maison obligatoire de 2 jours : 14-15 décembre 2019
- Patrouiller 18 jours selon un calendrier préétabli de +/- 60 possibilités (La formation maison fait partie des 18 jours)
- 9 jours avant mi-février, 9 après mi-février
- Horaire : 9h00 à 17h00
- Travail d'équipe, attitude positive
- Aptitude en service à la clientèle

LES AVANTAGES :

- Passe de ski individuelle, sans restrictions
- Repas du midi à \$7.00 lorsqu'en service
- Uniforme fourni
- 10 % de rabais dans les boutiques de Station Mont-Tremblant
- Casier au pied des pentes
- Passe de ski pour conjoint/conjointe, sans restrictions, dès la 3ème saison
- Passe de ski familiale, sans restrictions, dès la 4ème saison

Bruno Vanasse [bvanasse@tremblant.ca](mailto:bvanasse@tremblant.ca) 819-681-3000 ext ; 36587